



2021 - 2022

# École en Forêt de Marsac

École créée par l'association la « Forêt du Je libre »

## Identité de votre enfant :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse principale :

## Mode de fréquentation souhaité :

Temps plein :

Mi-temps<sup>1</sup> :

## Identité de la famille :

Nom et prénom du parent 1 :

Adresse :

Téléphone portable :

Téléphone du travail\* :

Profession :

Courriel :

Nom et prénom du parent 2 :

Adresse :

Téléphone portable :

Téléphone du travail\* :

Profession :

Courriel :

Situation familiale :  Couple

Monoparentale

Garde alternée

Autre tuteur légal (nom et prénom) :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Téléphone du travail\* :

Profession :

Courriel :

\* en cas d'urgence.

<sup>1</sup>Les mi-temps s'organisent sous la forme de 4 matinées de présences par semaine. Ils sont réservés aux enfants âgés de moins de 4 ans. Accueil de 8:30 à 12:00.



2021 - 2022

# École en Forêt de Marsac

École créée par l'association la « Forêt du Je libre »

## Grilles tarifaires :

Notre école a fait le choix original de sortir du tarif unique. Nous avons ainsi décidé d'une politique de solidarité financière. L'objectif étant que chaque famille puisse participer au fonctionnement de l'école en fonction de ses capacités financières. Différents tarifs ont été définis dans le but d'élaborer une grille tarifaire la plus juste possible.

1er enfant	Quotient familial *	Montant à l'année	Par mois sur 10 mois
<b>Tranche 1</b>	< 800€	3 000,00 €	300,00 €
<b>Tranche 2</b>	De 800 à 1000 €	3550,00 €	355,00 €
<b>Tranche 3</b>	De 1001 à 1200€	4100,00 €	410,00 €
<b>Tranche 4</b>	De 1201 à 1600€	4650,00 €	465,00 €
<b>Tranche 5</b>	De 1601 à 2200 €	5150,00 €	515,00 €
<b>Tranche 6</b>	De 2200 à 3000 €	5 700,00 €	570,00 €
<b>Tranche 7</b>	> 3000 €	7 000,00 €	700,00 €
2ème enfant 85%	Quotient familial *	Montant à l'année	Par mois sur 10 mois
<b>Tranche 1</b>	< 800€	2 550,00 €	255,00 €
<b>Tranche 2</b>	De 800 à 1000 €	3020,00 €	302,00 €
<b>Tranche 3</b>	De 1001 à 1200€	3485,00 €	348,50 €
<b>Tranche 4</b>	De 1201 à 1600€	3950,00 €	395,00 €
<b>Tranche 5</b>	De 1601 à 2200 €	4380,00 €	438,00 €
<b>Tranche 6</b>	De 2200 à 3000 €	4 845,00 €	484,50 €
<b>Tranche 7</b>	> 3000 €	5 950,00 €	595,00 €
Mi-temps 65%	Quotient familial *	Montant à l'année	Par mois sur 10 mois
<b>Tranche 1</b>	< 800€	1950,00 €	195 €
<b>Tranche 2</b>	De 800 à 1000 €	2 310,00 €	231 €
<b>Tranche 3</b>	De 1001 à 1200€	2 670,00 €	267 €
<b>Tranche 4</b>	De 1201 à 1600€	3 020,00 €	302 €
<b>Tranche 5</b>	De 1601 à 2200 €	3 350,00 €	335 €
<b>Tranche 6</b>	De 2200 à 3000 €	3 705,00 €	370,50 €
<b>Tranche 7</b>	> 3000 €	4 550,00 €	455,00 €

\*Voici la méthode de calcul pour connaître votre quotient familial :

Revenu net imposable ÷ 12 mois ÷ nombre de parts (indiqué sur votre avis d'imposition)

Pour un foyer en couple avec un enfant, dont le revenu net imposable s'élève à 23550 € :  
 $23550 \text{ €} \div 12 \text{ mois} \div 2,5 \text{ parts} = 785 \text{ € de quotient familial}$   
Le quotient familial étant inférieur à 800 €, cette famille se trouve en tranche 1.



2021 - 2022

# École en Forêt de Marsac

École créée par l'association la « Forêt du Je libre »

---

## Déroulement de l'inscription\*

1er étape: Formuler une demande via le dossier d'inscription

2ème étape : L'équipe étudie toutes les demandes. Les familles sont informées de la décision de l'équipe : accord, en liste d'attente ou refus.

3ème étape : Les familles dont la demande a été accordée réalisent l'inscription définitive en fournissant tous les documents demandés.

4ème étape : Les familles en liste d'attente sont informées des places rendues disponibles.

5ème étape : L'inscription est cloturée fin août – début septembre lors de l'entretien de pré-rentree.

\* Procédure classique, possibilité de rentrée en cours d'année. Les conditions sont à discuter avec l'équipe.

Le dossier est à envoyer par voie électronique à [ecolenforet@gmail.com](mailto:ecolenforet@gmail.com)

-

A noter que les places seront attribuées par ordre de réception des dossiers.



2021 - 2022

# École en Forêt de Marsac

École créée par l'association la « Forêt du Je libre »

## Assurance de l'enfant :

Responsabilité civile :  oui /  non

Individuelle accident :  oui /  non

Compagnie d'assurance :

n° de police :

## Personnes autorisées à venir chercher mon enfant à l'école :

Nom, prénom :

Lien avec l'enfant :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Nom, prénom :

Lien avec l'enfant :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Nom, prénom :

Lien avec l'enfant :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Nom, prénom :

Lien avec l'enfant :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

## Personnes à appeler en cas d'urgence (autres que les personnes disposant de l'autorité parentale) :



Nom, prénom :

Lien avec l'enfant :

Téléphone portable :

Téléphone travail :



Nom, prénom :

Lien avec l'enfant :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

La personne mandatée pour venir chercher l'enfant devra être munie d'une pièce d'identité et âgée d'au moins 18 ans.



2021 - 2022

# École en Forêt de Marsac

École créée par l'association la « Forêt du Je libre »

---

## Droit à l'image

Nous soussignés,  parents

ou représentants légaux de l'enfant,

autorisons /  n'autorisons pas, les professionnels de la maternelle en forêt à photographier, filmer ou enregistrer mon enfant selon les conditions fixées ci-après :

**Étendue de l'autorisation** : l'autorisation porte sur les photographies des enfants, les films et les enregistrements, notamment des voix.

**Diffusion** : les professionnels de la maternelle en forêt s'engagent conformément au droit à l'image, à assurer une protection des photographies, films et enregistrements qui pourraient être réalisés. À ce titre, la diffusion est limitée aux personnels de la maternelle en forêt et aux parents des enfants. Aucune diffusion extérieure, notamment sur les réseaux sociaux, ne sera faite conformément au respect du droit à l'image.

**Refus** : en cas de refus, la maternelle en forêt s'engage à ne pas exposer l'enfant sur les photos ou autres supports et à ne pas le faire apparaître sur les films réalisés.

**Cas particuliers** : pour les cas particuliers qui demanderaient une diffusion plus importante (affiches, plaquettes, articles de presse), une autorisation individuelle et spécifique sera demandée.

## Autorisation de sorties

Nous soussignés,  parents

ou représentants légaux de l'enfant,

autorisons /  n'autorisons pas, les professionnels de la maternelle en forêt à sortir avec mon enfant en dehors du domaine de Chantemerle.



2021 - 2022

# École en Forêt de Marsac

École créée par l'association la « Forêt du Je libre »

---

## Santé

Médecin traitant (nom, prénom, téléphone) :

Allergies, vue, audition, traitement en cours, hospitalisation récente, précautions particulières à prendre :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté.

## Autorisation d'intervention chirurgicale

Nous soussignés,

autorisons /  n'autorisons pas, l'anesthésie de mon enfant,

au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

## Commentaires :



2021 - 2022

# École en Forêt de Marsac

École créée par l'association la « Forêt du Je libre »

---

## Liste des pièces à joindre :

- Le dossier d'inscription complété et signé,
- Le règlement de fonctionnement signé,
- La fiche de renseignements complétée et signée,
- Le bulletin d'adhésion à l'association « la forêt du Je libre ».
- Une photocopie du livret de famille,
- L'ordonnance de jugement en cas de divorce ou de séparation : dernier document en vigueur certifié sur l'honneur,
- La photocopie du carnet de vaccination,
- L'attestation d'assurance scolaire individuelle,
- Une photographie de votre enfant en format numérique
- Règlements des frais d'inscription de 120€ par virement, (seulement pour la première rentrée de votre enfant)
- Un virement d'un montant de 300€, (correspondant au 1<sup>er</sup> règlement minimum des frais de scolarité),
- Le dernier avis d'imposition (des deux parents en cas de garde alternée, une moyenne sera calculée),